

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

3-9 ans et groupe Passerelle 10-13 ans



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Saison 2021-2022

Ce règlement a été établi pour :

Accueillir les enfants dans les meilleures conditions
Assurer le bon fonctionnement de l'organisation de la structure



Contact :

MJC les Clarines :
111, Le Clos du Pré de la Cure
74250 Viuz en Sallaz

Administratif : Céline 04 50 36 85 10 // ali@mjci.net // www.mjcilesclarines.fr

N° contact direct ALI / Pédagogie : Angélique et
Laura 06 31 39 79 13 // direction.ali@mjci.net

La Passerelle 10-13 ans : Eléonore 06 47 25 59 56
// passerelle.sj@gmail.com

L'Accueil de Loisirs Intercommunal (ALL), accueil collectif de mineurs est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute Savoie.

Il fonctionne sous la responsabilité de directeurs et d'animateurs qualifiés.

I - Les conditions d'admission à l'accueil de loisirs

L'enfant doit être scolarisé ou avoir 3 ans révolus et avoir acquis la propreté.

Le responsable légal de l'enfant doit constituer un dossier d'inscription en fournissant les documents suivants :

- ✓ **Copie des vaccinations à jour du carnet de santé de l'enfant.**
- ✓ **Dernier avis d'imposition (du ou des parents chez qui l'enfant réside lors de son séjour à la MJCI) et attestation C.A.F / M.S.A (N° allocataire et quotient familial).**
- ✓ **Une fiche sanitaire de liaison dûment remplie et signée par le responsable légal de l'enfant (dossier à renouveler chaque année scolaire).**
- ✓ **Une attestation d'assurance en responsabilité civile.**
- ✓ **Un RIB + autorisation de prélèvement.**
- ✓ **Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'enfant.**

- ✓ **Une autorisation de sortie du territoire remplie et signée par le responsable légal de l'enfant + photocopie de la carte d'identité du responsable légal.**

Ces documents doivent être à jour au moment de la présence de l'enfant, tout changement devra nous être indiqué.

Nous ne pouvons accepter un enfant présentant des symptômes contagieux (fièvre ou porteur de symptômes viraux, de parasites...).

En cas de traitement médical qui doit être pris par l'enfant pendant le temps d'accueil, vous devez nous fournir obligatoirement le médicament dans son emballage d'origine accompagné de l'ordonnance médicale.

En cas de PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) il est indispensable de le spécifier sur la fiche sanitaire et de prendre contact avec la direction pour préparer au mieux la venue de l'enfant.

II - Le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Intercommunal

L'Accueil de Loisirs Intercommunal se situe :

- MJCI au 111 Le Clos du Pré de la Cure à Viuz en Sallaz (mercredis, petites vacances)

Ouverture de l'accueil de loisirs :

Pour les mercredis, les temps d'accueil se font :

- **À la journée : arrivée 07h30-09h00 et départ 17h00-18h30**
- **La matinée + repas : arrivée 07h30-9h00 et départ 13h15-13h45**
- **L'après-midi sans repas : arrivée 13h15-13h45 et départ 17h00-18h30**

Les inscriptions à la journée sont prioritaires.

Pour les enfants de 6^{ème} et 5^{ème} : Arrivée possible pour le repas entre 11h30 et 12h15 (si possible une navette sera mise en place entre la MJCI et le collège) et départ : 17h00-18h30 (à la charge des parents)

Pour les vacances scolaires l'accueil est à la journée uniquement.

Les effectifs :

- Maternelles : 48 places
- Primaires : 48 places
- Passerelle (CM2-5ème) : 12 places

Possibilité d'inscription au centre de loisirs de Fillinges si votre enfant est sur liste d'attente. Dans la limite de 6 places.

Les enfants sont répartis selon 3 groupes :

- PS/MS
- GS/CP
- CE1/CE2/CM1

Repas / goûters :

Les repas et les goûters sont fournis par l'ALL.

Si votre enfant suit un régime spécifique lié à une allergie alimentaire ou à sa culture, il est possible de bénéficier de menus adaptés. Nous avons besoin pour cela que vous le spécifiez sur la fiche sanitaire de liaison, et d'un certificat médical pour les allergies.

Affaires à apporter :

- Une tenue vestimentaire + chaussures adaptée à la météo
- Une paire de chaussons
- Une tenue vestimentaire de rechange
- Affaires de sieste (couverture, coussin, doudou)

Pendant les vacances : Prévoir un sac à dos avec gourde, casquette, crème solaire et lunettes de soleil.

*Les objets de valeurs restent à la maison,
La MJCI décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
Toutes les affaires doivent être étiquetées au nom de l'enfant*

Programme d'animation :

Pour les mercredis et les petites vacances : Les thématiques sont communiquées dans le livret annuel de l'ALI, disponible à l'accueil de la MJCI ou sur notre site internet.

Pour les vacances d'été : les thématiques seront communiquées dans le livret été, sur le site internet ou à l'accueil de la MJCI.

III - Inscriptions / annulations :

Inscriptions :

L'accès aux inscriptions est ouvert uniquement après dépôt du dossier d'inscriptions par mail à ali@mjci.net ou dans la boîte aux lettres de la MJCI.

Les demandes de pré-inscriptions se font sur le Portail Famille. Les identifiants vous sont communiqués après validation du dossier d'inscription.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Pour les mercredis, les inscriptions peuvent se faire à l'année.

Les inscriptions sont possibles au plus tard jusqu'au jeudi soir pour la semaine suivante.

Pour les petites vacances, les inscriptions se font tout au long de l'année à compter du lundi 20 septembre 2021 et **pour les vacances d'été** à partir du mardi 5 avril 2022.

Le paiement devra être effectué obligatoirement avant les vacances scolaires. Possibilité de paiement échelonné.

Annulations :

Pour les mercredis, vous pourrez modifier vos inscriptions sans frais jusqu'à un mois avant la date annulée.

En dehors de ce délai, l'inscription sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical.

Pour les vacances, toute annulation avant celles-ci entraînera une retenue financière d'un tiers du montant global annulé sauf sur présentation d'un certificat médical. Une annulation ou absence pendant la période des vacances sera facturée au prix de la journée sauf sur présentation d'un certificat médical.

Toute annulation devra être faite par écrit : par email à ali@mjci.net ou via le formulaire de contact sur notre site internet www.mjcilesclarines.fr

Les frais engagés lors des rejets de paiement seront refacturés aux familles.

Imprévus :

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de prévenir en cas d'absence, le jour-même au 06.31.39.79.13

IV - Obligation du responsable légal :

Le responsable légal de l'enfant :

- S'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et à s'y conformer.
- A l'obligation de remplir et de **signer** la fiche sanitaire de liaison.
- Doit accompagner l'enfant à son arrivée à l'accueil de loisirs où les animateurs noteront sa présence.
- Doit obligatoirement notifier à un animateur qu'il récupère son enfant pour le départ.

Le responsable légal se doit de respecter les horaires de fonctionnement afin de ne pas désorganiser le temps de loisirs des enfants.

V - Tarifs :

	Quotient Familial	Journée Vacances	Journée Mercredi	Mercredi après-midi (sans repas)	Mercredi matin (avec repas)
Résidents CC4R et Bogève	0-800* (bénéficiaires de l'aide aux vacances CAF)	5,50 €	13,50 €	4,25 €	9,25€
	0-1000 (non bénéficiaires de l'aide aux vacances CAF)	16,50 € (-1,50 € Bons CC4R + Bogève)	20 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	7,50 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)	12,50 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)
	1001-1200	21,50 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	25 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	10 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)	15 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)
	1201-1800	26 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	29 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	12 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)	17 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)
	1801-2400	30 €	32 €	13,50 €	18,50 €
	2401-3000	33 €	35,50 €	15,25 €	20,25 €
	3001-7000	35 €	37,50 €	16,25 €	21,25 €
	7001 et +	39 €	42 €	18,50 €	23,25 €
Extérieurs**	0-800* (bénéficiaires de l'aide aux vacances CAF)	28 €	42 €	18,50 €	23,25 €
	801 et +	39 €	42 €	18,50 €	23,25 €

Adhésions :

Enfants résidents CC4R et Bogève	Enfants extérieurs**
6 €	12 €

*Tarif applicable sur présentation de l'attestation d'aide aux vacances de la CAF

Tarif repas : 5.00 € (compris dans les tarifs de la journée et du matin)

**Extérieur : Résidents hors communes de la CC4R et de Bogève.

